

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 janvier 2019

RTE fait appel aux industriels interruptibles pour maintenir l'équilibre du système électrique

Le 10 janvier vers 21h, la fréquence du système électrique français et européen est passée très en-dessous de 50 Hz. Or, quand la fréquence s'écarte trop de ce niveau, le système électrique pourrait connaître des coupures importantes, voire un « black-out ».

Cet épisode a conduit RTE à faire appel aux consommateurs industriels interruptibles à 21h02 leur demandant de réduire instantanément leur consommation d'électricité de plus de 1500 MW pour faire remonter la fréquence.

La CRE se félicite de la bonne réponse des industriels interruptibles à la sollicitation de RTE : Grâce à leur réactivité, ils ont contribué à assurer la sécurité d'alimentation en électricité en France, et plus largement en Europe.

La CRE demande à RTE de travailler avec ses homologues européens pour identifier les causes de cet événement et proposer des mesures correctives.

Pour rappel : le gestionnaire du réseau de transport français, RTE, conjointement avec ses homologues européens, a pour mission d'assurer l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité.

Contacts presse:

 $Anne\ MONTEIL: 01.44.50.41.77 - \underline{anne.monteil@cre.fr}\ et\ Lucile\ BEALLE: 01.44.50.41.13 - \underline{lucile.bealle\ @cre.fr}\ et\ Lucile\ et\ Data et$

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.